
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
01/12/2022

Date d'affichage :
16/12/2022

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Excusés : Mme FIMBEL Florence ayant donné procuration à Mickaël RONDON
M. GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO
M. KARLE Jean ayant donné procuration à Francis COURBOT

Mme VENCK-MILLET Gabrielle a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération

N° 102

**TRAVAUX DE
SECURITE ROUTIERE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
« AMENDES DE
POLICE »**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dossier de subvention « Voirie et sécurité routière = travaux de signalisation verticale et horizontale » a été déposé au Conseil Départemental par délibération n° 96 du 14 novembre 2022.

A la demande du Conseil Départemental, il convient de modifier cette délibération pour affecter ce dossier désigné ci-dessus dans les demandes de subventions « amendes de police », enveloppe répartie par le Conseil Départemental.

Cet exposé entendu, après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce transfert de notre demande de subvention et présente donc ce dossier de « Voirie et sécurité routière = travaux de signalisation verticale et horizontale » pour une demande de subvention dans le cadre des « Amendes de police »

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.


Le Maire
Guy MICLO

